

Liste des déchets acceptés en PAV par Triadis

Déchets acceptés :

- Acides : acide chlorhydrique, acide sulfurique, antirouille, détartrant,...
- Aérosols : tous types sauf lacrymogènes
- Antigél et liquide de refroidissement
- Bases : soude caustique, potasse, déboucheur, ...
- Batteries de voitures
- Combustibles : eau de Javel, eau oxygénée, engrais, nitrates, phosphates, chlorate de soude, ...
- Cosmétiques
- Emballages souillés (tous types d'emballages vides de produits dangereux)
- Huiles de vidange moteur, huiles hydrauliques et végétales
- Médicaments
- Mercure^{**} : thermomètres, baromètres, fioles de mercure, ...
- Peintures, colles, vernis
- Piles et accumulateurs
- Produits d'entretien
- Produits de laboratoires et produits chimiques non identifiés
- Produits photographiques
- Phytosanitaires : désherbant, insecticide, fongicide, ...
- Radiographies
- Solvants non chlorés : diluants, acétone, white spirit, éther, essence de térébenthine, alcool, détachants, lubrifiants, ...
- Sources lumineuses : tous types de néons et ampoules à économie d'énergie

Déchets interdits :

- Amiante libre et amiante liée
- Déchets d'activités de soin à risque infectieux (DASRI) même conditionnés en boîtes jaunes homologuées
- Déchets radioactifs
- Explosifs autres que ceux mentionnés ci-dessus
- Bouteilles de gaz et extincteurs (jusqu'à 9kg)